# REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER OPEN START JUNIORLEAGUE ET SUPERLEAGUE

Les communications et procédures se feront exclusivement via la plateforme informatique dédiée.

Sauf dispositions contraires, le règlement s'applique pour les Opens Start Masculins et Féminins, Juniorleague et Superleague.

#### ARTICLE 1 - SYSTEME DE L'EPREUVE

## 1.1 Format de compétition

L'organisateur pourra librement fixer les règles régissant son tournoi, dans le respect du présent règlement.

### 1.2 Inscription des équipes

Afin de participer à un Open Start, une équipe s'inscrit soit sur la plateforme FFBB, soit sur place le jour du tournoi.

#### 1.2 Catégories de pratique

Pour les tournois relevant de la Juniorleague, l'organisateur peut proposer des tournois dans les catégories de U7 à U18.

Des surclassements sont possibles uniquement dans les conditions adoptées par la COMED.

#### 1.3 Coût d'inscription

L'organisateur peut subordonner l'engagement des équipes à son Open au versement d'un droit financier librement déterminé.

#### 1.4 Points FIBA

La participation aux Opens Start permet aux joueurs d'acquérir des points FIBA comptabilisés pour leur ranking individuel.



ARTICLE 2 - ÉQUIPES	2.1 Engagement des équipes  Les équipes peuvent participer à un Open Start :  - Sur inscription, en fonction du nombre déterminé ou non par l'organisateur - Sur invitation par les organisateurs  2.2 Dispositions spécifiques  Une catégorie mixte est possible.		
ARTICLE 3 - EFFECTIF DES EQUIPES	L'organisateur fixe les règle suivantes :  Nombre de joueur(se)s obligatoires dans l'effectif de l'équipe	s de constitution  Minimum  Maximum	des effectifs dans le respect des règles  3 4
ARTICLE 4 - REGLES DE QUALIFICATION	différentes.  La conformité des effectifs à l'organisateur. Ce contrôle intervient au mom	l'ensemble des di	Interdite  Sans limite  Sans limite  Sans limite  Interdit  1 joueur(se) maximum par équipe dans l'effectif total de l'équipe  plusieurs Opens Start avec des équipes ispositions règlementaires, est contrôlée par en des équipes. e verra son inscription refusée.
ARTICLE 5 - STATUT DES JOUEURS	Les joueurs doivent avoir un profil FIBA 3x3 validé sur le site <u>www.play.fiba3x3.com</u> A défaut, l'inscription du joueur sera refusée.		
ARTICLE 6 - SURCLASSEMENT	Participation des joueurs de moins de 18 ans à la Superleague Un joueur de la catégorie d'âge U18 peut participer à la Superleague s'il bénéficie d'un surclassement validé par la Fédération dans les mêmes conditions qu'un joueur U18 5x5 souhaitant participer aux compétions de niveau régional.  Surclassement Le surclassement est délivré au vu d'un certificat médical d'aptitude délivré par un médecin, conformément au règlement médical de la Fédération. Sa date d'effet est celle du dépôt au comité départemental du certificat médical autorisant le surclassement.  Est assimilée à la date de dépôt, la date d'envoi du certificat médical par lettre recommandée.		

ARTICLE 7 - REGLEMENT DE JEU APPLICABLE	FIBA 3x3 – Règles officielles	
ARTICLE 8 - HORAIRE OFFICIEL DES RENCONTRES	Au choix de l'organisateur	
ARTICLE 9 - SALLES	Classement : H1	
ARTICLE 10 - REMPLACEMENT	10.1 Remplacement d'une équipe Chaque organisateur peut décider de pourvoir ou non au remplacement d'une équipe ayant déclaré forfait.  10.2 Remplacement d'un joueur d'une équipe En cas d'indisponibilité d'un joueur d'une équipe engagée dans un Open, ce joueur ne pourra pas être remplacé. Dans le cas de circonstances exceptionnelles et justifiées, l'organisateur pourra déroger à cette règle.	

#### **ARTICLE 11 - OFFICIELS**

Il n'y a pas d'obligation d'avoir des officiels. Aucun officiel ne sera désigné par la Commission 3x3.

### ARTICLE 12 - EXPLOITATION DES OPENS

#### 12.1 Billetterie

L'organisateur a le choix de faire payer un droit d'entrée ou de laisser l'entrée gratuite.

### 12.2 Droits d'exploitation

Les droits d'exploitation de chaque Open sont propriétés exclusives de la Fédération.

#### 12.3 Droit d'image

L'organisateur veille :

- À recueillir toutes les autorisations individuelles nécessaires,
- À informer le public si une ou des captations d'images sont effectuées lors de son tournoi pour une diffusion ou utilisation ultérieure.

## ARTICLE 13 - ORGANISATEUR ET HOMOLOGATION

#### 13.1 Candidature

Toute structure déconcentrée (ligue, comité) ou autre (association, collectivités, entreprises, sociétés organisatrices d'évènements), régulièrement affiliée auprès de la FFBB, peut demander à organiser un Open\_Start.

Chaque organisateur doit obtenir l'homologation de l'Open qu'il souhaite organiser afin de l'intégrer dans le calendrier des compétitions au moins un mois avant la date prévue du tournoi dont l'homologation est demandée.

#### 13.2 Validation par la Commission 3x3

Après étude du dossier, la Commission 3x3 peut homologuer le tournoi s'il répond aux conditions fixées dans le dossier d'homologation et si le candidat à l'organisation s'est acquitté d'un droit financier de vingt (20) euros.

Une autorisation d'organisation est donc délivrée à l'organisateur, avec un numéro d'homologation. Cette décision est insusceptible de recours interne.

## 13.3 Homologation

Si un organisateur candidate à l'homologation d'Opens Start dans plusieurs catégories, il bénéficiera d'une seule homologation pour l'ensemble des tournois demandés.

L'Open est obligatoirement ranké sur la plateforme FIBA 3x3.

Toute modification des engagements pris dans le dossier d'homologation peut entraîner une modification, voire une annulation du niveau de classement de l'Open ou de la totalité de l'homologation de la manifestation par la Commission 3x3.

L'organisateur saisit les résultats sur Event Maker.

